

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE N°1 DU 19 OCTOBRE 2023 À 18H

Personnes présentes

- M. Eloy, Maire de la commune, Mme Fleury, représentante Mairie
- Mme Deschamps, M. Richaudeau, Mme Eloy, Mme Massotier, Mme Loiseau, Mme Chalon
Mme Robard, Mme André, Mme Thévenot, Mme Aspe, Mme Massot, parents
d'élèves élus
- Mme Guibert, Mme Hidalgo, Mme Lagasquie, Mme Cornic, Mme Valé Vatré,
Mme Lefebvre
enseignantes
- Mme Jouillat, directrice

Absents excusés

- M. Durand, IEN de la circonscription de Langeais (excusé)
- Mmes/M. les membres du RASED (excusés)
- Mme Ménager

Conseil d'Ecole

Présentation

La directrice invite chaque membre du CE à se présenter afin de faire connaissance si besoin. Elle présente les membres excusés.

La directrice propose comme c'est l'usage au premier conseil d'école de décider comment sera réalisé un éventuel vote dans l'année : à main levée ou à bulletin secret.

Les membres du Conseil d'École décident à la majorité que les votes se dérouleront à main levée pour cette année.

Élections

Les élections des représentants des parents d'élèves ont eu lieu le vendredi 13 octobre, uniquement par correspondance.

Une seule liste était proposée au vote. L'équipe enseignante a préparé le matériel de vote.

Deux parents étaient présents lors du dépouillement.

Résultats

239 inscrits, 132 votants, ce qui correspond à un taux de participation de 55 %.

Il y a eu 126 suffrages exprimés et 6 bulletins blancs ou nuls.

La liste unique a donc été élue.

Les parents élus en tant que titulaires sont : Mmes Aspe, Chalon, Loiseau, Eloy, Massot, Robard et Deschamps.

Les parents élus en tant que suppléants sont M. Huart, M. Richaudeau, M. Laigneau et Mmes Massotier, André et Thévenot.

Pour rappel, une salle peut être mise à disposition pour les réunions des parents d'élèves élus.

Une adresse mail est à disposition des parents afin de faciliter la communication. Elle a été communiquée par mail à toutes les familles et elle est également affichée sur le panneau de l'école.

2. Effectifs, bilan de la rentrée et de la 1^{ère} période, organisation scolaire

Les effectifs sont actuellement de 164 élèves, répartis sur 7 classes.

La répartition est la suivante :

PS-MS : 24 (15 et 9)

MS-GS : 23 (11 et 12)

GS-CP : (12 et 8)

CP : 23

CE1-CE2 : 24 (18 et 6)

CE2-CM1 : 25 (14 et 11)

CM1-CM2 : 25 (8 et 17)

Concernant les effectifs pour la rentrée prochaine, 24 enfants sont prévus pour le moment en Petite Section, et 17 élèves quittent l'école pour le collège.

La moyenne serait de 24 élèves et l'effectif serait légèrement plus élevé.

La rentrée

La rentrée s'est déroulée dans de bonnes conditions.

Toutefois suite aux événements du vendredi 13 octobre, le plan vigipirate est maintenant passé en Alerte Attentat. De ce fait, un seul parent en maternelle est autorisé à rentrer dans l'enceinte de l'école afin de déposer son enfant ou de le récupérer. En élémentaire, les parents ne rentrent pas dans l'école donc aucune modification. Il est interdit de stationner dans la cour de l'école. Pour une raison de sécurité, les retards ne sont plus acceptés car ils obligent la directrice à venir elle-même ouvrir le portail même lorsqu'elle est n'est pas déchargée afin de vérifier les identités des personnes présentes au portail.

Service de cantine

Cette année il n'y a que deux services de cantine.

APC (activités pédagogiques complémentaires)

Les temps d'APC se déroulent sur deux jours dans la semaine. Ils ont lieu de 12h à 12h30 ou de 13h à 13h30 selon les classes et leur passage à la cantine.

Intervenant musique

Cette année, l'équipe enseignante a fait le choix de ne pas renouveler une intervention musicale. Étant une année axée sur les jeux olympiques, trois intervenants sport devraient venir sur l'école. Les élèves devraient bénéficier de séances de découverte tout au long de l'année en Hip Hop, judo et rugby. Certaines interventions sont gratuites. Les séances de Hip Hop seront prises en charge par la mairie en remplacement des séances de musique (budget équivalent). Pour le judo, la première séance est gratuite mais certaines enseignantes aimeraient bénéficier de quelques séances supplémentaire. Le budget à prévoir est compris entre 500 et 1000€ en fonction du nombre de classes concernées.

Le RASED (réseau d'aide spécialisé pour les élèves en difficulté)

Il permet de venir en aide auprès des élèves présentant des difficultés d'apprentissages ou de comportement.

Il est constitué d'une psychologue de l'Éducation Nationale ainsi que de deux enseignants spécialisés. Ils interviennent sur l'école après une demande de l'enseignante et un accord préalable des parents.

Évaluations nationales

Comme chaque année, les élèves de CP et de CE1 ont passé des évaluations nationales du 11 au 22 septembre.

Nouveauté, cette année, les élèves de CM1 ont également passé des évaluations de positionnement.

Les résultats ont été communiqués à titre individuel aux familles concernées.

Les enseignantes ont rencontré les parents des élèves ayant obtenu des résultats fragiles.

Un certain nombre de remédiations est proposé aux élèves.

Visites médicales

Une partie des élèves de Moyenne Section aura une visite médicale (infirmière de la PMI) au retour des vacances. Les autres seront vus plus tard dans l'année.

Les élèves de CP bénéficieront courant mars d'une visite médicale par l'infirmière scolaire, qui verra également les élèves de CM2 pour une séance sur le développement corporel et la puberté.

3. Règlement intérieur : discussion et vote

L'ancien règlement intérieur de l'école a été remis aux participants en amont afin de rediscuter certains points et de le valider pour l'année 2023-2024.

Le paragraphe concernant la collation autorisée à la récréation de 10h30 pour les élèves ne déjeunant qu'au troisième service n'a plus lieu d'être et est donc supprimé. Par ailleurs, un ajout au règlement concernant les sanctions est présenté.

Il sera donc précisé : lorsque le comportement intentionnel et répété d'un élève fait peser un risque caractérisé sur sa sécurité , sa santé ou sur celles d'un autre élève de l'école, le directeur d'école , après avoir réuni l'équipe enseignante, met en œuvre, en associant les parents de l'élève dont le comportement est en cause, toute mesure éducative de nature à faire cesser ce comportement. Le directeur d'école peut, à titre conservatoire, suspendre l'accès à l'établissement de l'élève dont le comportement est en cause, pour une durée maximale de cinq jours. Si le comportement de l'élève persiste, le Directeur Académique des services de l'Éducation Nationale, saisi par le directeur d'école, peut demander au maire de procéder à la radiation de cet élève de l'école et à son inscription dans une autre école.

M. Le Maire précise qu'une exclusion de la cantine est également possible dans certains cas.

Le règlement est validé à l'unanimité par tous les membres du Conseil d'Ecole.

Il sera communiqué après les vacances aux familles pour signature. La charte de la laïcité accompagnera comme chaque année ce règlement intérieur.

4. Sécurité sur le groupe scolaire : exercice incendie et PPMS

Exercice incendie

L'exercice incendie a eu lieu le 22 septembre 2023. L'alerte a été déclenchée en collaboration avec la mairie. Tout s'est bien déroulé, les élèves sont restés calmes et se sont rassemblés rapidement au point prévu.

Le PPMS Attentat - Intrusion

L'alerte a été déclenchée par Mme Jouillat avec une corne de brume le 9 octobre.

Tous les élèves se sont cachés dans leurs classes respectives, portes et volets clos, dans le silence. L'ensemble de l'exercice s'est bien déroulé et a permis de relever 2 points essentiels : un problème de fermeture sur une fenêtre dans la nouvelle classe et un problème de loquet bloqué dans la classe des CE1-CE2 (une fois l'exercice terminé, l'enseignante a eu des difficultés à le débloquent). Ces problèmes ont vite été résolus.

La Mairie a mis à également mis à disposition un jeu de clés supplémentaire en cas de remplaçant sur l'école.

L'exercice PPMS « Risque-Majeur » aura lieu durant l'année avec un deuxième exercice incendie.

Phare (Plan de Prévention du Harcèlement à l'Ecole)

Une équipe ressource de la Circonscription de Langeais, constituée de M.l'Inspecteur, de trois conseillères pédagogiques et d'un directeur d'école, peut être amenée à intervenir en cas de situation de harcèlement. Le protocole est présenté et un mot explicatif sera distribué rapidement dans les cahiers pour signature auprès des parents.

Vélos et trottinettes

Les enseignantes s'inquiètent de voir que plusieurs enfants viennent à vélo ou en trottinette à l'école sans casque, ce qui va à l'encontre de ce qui est enseigné à l'école.

Pour rappel, depuis le 22 mars 2017, le port du casque est obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans sur la voie publique à vélo ou à trottinette.

5. Travaux et investissements effectués, en cours, à prévoir

Travaux École :

Ils débutent pendant les vacances de novembre.

Le parking de la Place rose sera conservé pour quelques voitures, avec des barrières mises en place pour les sécuriser.

La cour de la Place rose sera interdite, c'est pourquoi les classes ont déjà des récréations décalées depuis le mois de septembre.

Dans le nouveau bâtiment, une salle de classe de 50 m² sera implantée ainsi qu'une nouvelle salle de motricité d'environ 100 m² qui pourra servir par la suite de salle de classe si besoin. Les toilettes de la maternelle seront refaites également, sur une période de vacances.

M.le Maire fera une réunion d'informations sur les travaux d'extension de l'école et présentera les plans.

Investissement :

L'équipe enseignante remercie la Mairie pour le remplacement des Atsems en cas d'arrêt maladie, pour l'achat des dictionnaires pour la classe de CE1-CE2 et pour l'aide quotidienne des agents communaux, qui répondent rapidement et efficacement aux demandes ponctuelles des maîtresses. Une liste de petits travaux sera transmise rapidement, pour les vacances.

6. Projet de classe (spectacle de Noël, piscine, intervenant, divers)

Un spectacle de Noël, sur le thème de la jonglerie, aura lieu le 18 décembre à la salle des fêtes, mise à disposition pour l'occasion par la Mairie. Le spectacle est financé par l'APE qui offrira un goûter à tous les enfants de l'école.

La photographie de classe a eu lieu le 29 septembre. Le photographe est revenu cette semaine pour les élèves absents. Pour rappel, la date limite des commandes est fixée au 7 novembre.

Piscine des CP :

Les 31 CP iront à la piscine de Luynes, les mardis et jeudis du 13 mai au 21 juin à raison de 2 séances par semaine.

Nous rappelons que sans parent-accompagnateur, il n'y aura pas de séance de piscine.

Cross du collège :

Les élèves de CM1-CM2 ont participé au cross du collège de Langeais. C'était la première fois que les élèves de CM2 de la circonscription se rendaient au collège. Il y avait beaucoup de monde mais tout était bien organisé. L'expérience devrait être reconduite. Pour information, les frais de transport jusqu'au collège ont été réglés à 50 % par la coopérative scolaire et 50 % par le collège de Langeais.

Intervenants « sports » : année olympique

- Hip-hop en novembre – décembre : 4 séances par classe.

-Judo en janvier : séance de découverte gratuite d'une heure.

-Rugby en avril : pour les élèves du CE2 au CM2.

7. Questions annoncées

1. Question portant sur l'intimité aux toilettes pendant les récréation.

Depuis quinze jours, afin d'éviter tout débordement dans les sanitaires (jeux avec l'eau et les papiers, taper dans les portes...), les élèves du CE1 au CM2 doivent demander l'autorisation aux enseignantes pour aller aux toilettes sur les temps de récréation. Cela permet également de conserver l'intimité des élèves dans les toilettes.

2. Question sur la fête de l'école :

Elle devra avoir lieu avant le 15 juin à la demande de l'Inspection. En effet, au-delà de cette date, les manifestations seront interdites pour sécurité, les forces de Police et Gendarmerie étant réquisitionnées à cette période pour les JO.

L'équipe enseignante réfléchit à une date.

3. Question sur la cantine :

Apparemment certains enfants se seraient vus refusés du rab alors que d'autres non. M.le Maire précise certains enfants se resservent généreusement sans en laisser aux autres. La Mairie a également constaté ce problème. C'est à présent le personnel de service qui sert le surplus afin de partager équitablement les restes. De plus, Le maire s'interroge sur l'intérêt de conserver un repas végétarien dans la semaine (beaucoup de gaspillage). Une balance sera installée en cuisine prochainement afin de peser les restes chaque jour et éviter par la suite le gaspillage alimentaire.

4. Question sur le « City-stade » : les enfants iront-ils plus souvent ?

Pour rappel, le City stade est accessible aux élèves de l'école les mardis et jeudi après-midis.

En ce début d'année le règlement de l'Éducation Nationale concernant le taux d'encadrement a été modifié lors de sorties sportives. Le nombre d'enseignants devant être présents a été augmenté et

les accompagnateurs doivent être à présent, agréés. Cela rend donc les sorties sportives plus compliquées à organiser.

5. Les parents de CM2 voudraient savoir s'il serait possible d'organiser une sortie un peu « spéciale » (type futuroscope) car ils n'auront pas de voyage comme les années précédentes.

Pour rappel , toute sortie scolaire fait l'objet d'un projet pédagogique préparé en amont plusieurs mois à l'avance. Il ne s'agit en aucun cas de prévoir une sortie « divertissante » pour les élèves.

6. Question sur le périscolaire

- possibilités pour les maternelles d'apporter une serviette en tissu ?

C'est une logistique difficile à gérer. Ce sont les ATSEM qui doivent ranger les serviettes dans les sacs. De plus pour une question d'hygiène cela n'est pas recommandé (même serviette tachée toute la semaine puis remise avec les cahiers dans les cartables....).

- présence d'une personne supplémentaire en surveillance le midi ?

Financièrement, Monsieur le Maire précise que cela peut être envisageable mais ne résoudra pas les problèmes d'incivilité lors de la pause méridienne.

- proposer une réunion aux parents et aux enfants avec l'intervention d'une personne extérieure ou une association afin de sensibiliser les enfants et les parents aux comportements violents ?

Faire rentrer des parents pour aider sur ce temps amène d'autres questions, notamment de responsabilité pour la Mairie.

Ce temps de la pause méridienne reste un temps compliqué.

Les enseignantes suggèrent qu'il serait plus intéressant dans le futur de réaménager la cour de l'école, avec des espaces de jeux, ce qui permettrait d'améliorer le climat scolaire, et par conséquent, le bien être de tous les enfants à l'école.

8. Dates à retenir

-Spectacle de Noël offert aux enfants : 18 décembre , 14h, salle des fêtes

-Date de la fête de l'école à définir.

Fin du conseil d'école à 20h00.